Conseil des droits de l’homme

42e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Sri Lanka**

Genève, le 1.2.2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Sri Lanka.

La Suisse est préoccupée que la Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA), qui viole plusieurs droits de l’homme, n’ait pas encore été abolie. La Suisse recommande au Sri Lanka de garantir le respect des droits de l’homme de toutes les personnes détenues au titre de la PTA, garantir des procès équitables, et libérer immédiatement toutes les personnes détenues de manière arbitraire;

La Suisse est préoccupée que le treizième amendement de la Constitution ne soit toujours pas mis en œuvre. La Suisse salue l’initiation d’un dialogue avec les partis politiques et recommande au gouvernement de poursuivre les efforts pour la décentralisation du pouvoir et offre son soutien à ce processus.

Nous saluons que le gouvernement explore les possibilités d’établir une commission de vérité nationale. La Suisse recommande au Sri Lanka que l’établissement d’une commission de vérité nationale se fasse à travers un processus inclusif des communautés affectées selon les standards internationaux du traitement du passé. La Suisse se met à disposition pour accompagner ce processus.

Je vous remercie.